

Le **seize décembre deux mille vingt-quatre, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Madame le Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 octobre 2024

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Vincent NAVARRE, M Nicolas JACHIET, M Guillaume EDOUARD, M Denis GRENET, M Jean-Pierre SIMON, Mme Céline LECOMPTE

Absent excusé : M Mathieu GOUJON ayant donné pouvoir à M Denis GRENET
M Cédric ROBERT ayant donné pouvoir à M Michel CERVANTES
Mme Agnès BEAUDRU ayant donné pouvoir à M Guillaume EDOUARD
Mme Carole JULIEN

Secrétaire de séance : Mme Céline LECOMPTE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024
2. Personnel communal
 - Participation employeur – risque « prévoyance » - fixation de la participation à compter du 01/01/2025
3. Elaboration du PLUi (CU Le Havre Seine-Métropole)
4. Projet Ecole
5. Informations diverses
6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Personnel communal

- Participation employeur – risque « prévoyance » - fixation de la participation à compter du 01/01/2025

Madame le Maire expose que par ordonnance du 17 février 2021, le gouvernement a décidé de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une protection « prévoyance » (*risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès*),

Deux procédures possibles :

- La Labellisation

Participation financière au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés, c'est-à-dire référencés par des organismes accrédités.

- La convention de participation

Participation au coût des contrats-groupes souscrits par le Centre de Gestion auprès de prestataires, après une mise en concurrence afin de sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix pour:

- ✓ d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité pour :
 - le risque prévoyance

- ✓ de fixer le montant unitaire de participation par agent, comme suit :
 - pour le risque prévoyance : 7 € brut / mois

- ✓ de retenir la modalité de versement de participation suivante :
 - versement direct aux agents

L'agent devra fournir une attestation de labellisation selon son contrat.

3. Elaboration du PLUi (CU Le Havre Seine-Métropole)

La commission « urbanisme » s'est réunie avec la CU Le Havre Seine Métropole et l'AURH pour étudier les propositions élaborées par la CU pour le prochain PLUi.

Lors de cette rencontre, tous les aspects de la phase réglementaire de l'élaboration du PLUi ont été abordés. Les membres de la commission ont apporté des remarques importantes et précisé différents points sur le zonage proposée et en particulier pour l'OAP inscrite au Plu en centre bourg.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- ✓ **Demande**
 - que l'OAP du PLU soit inscrite au PLUi pour la parcelle communale et la parcelle privée. Ces deux parcelles sont situées en plein cœur du centre bourg, à proximité des services publics (école, mairie, transport),
 - que le zonage Ua du PLU ne soit pas modifiée mais conservée
 - qu'une partie soit réservée et inscrite pour la création d'une sente piétonne rue de la salle polyvalente (du village à la RD 6015) pour sécuriser les usagers
- ✓ **Demande** à Madame le Maire de voter contre le PLUi si ces différents points ne sont pas repris au PLUi élaboré.
- ✓

4. Informations diverses

- Monsieur Jachiet :
 - Rend compte des différentes conférences de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole auxquelles il a participé
- Madame le Maire :
 - Transmet les remerciements de M Lucien Poret, porte-drapeau pour la manifestation organisée en novembre en son honneur,
 - Informe que la société IDEAME a déposé en pré-étude auprès de la CU le Projet d'Aménagement de la Résidence Marie Léon.
 - Rappelle la date de la Cérémonie des vœux 2025 : vendredi 10 janvier à 18 h 30 et invite toute les Trois-Pierrais(es).
- Madame Legros remercie les conseillers et les personnes qui ont aidés
 - à l'installation des décorations de Noël,
 - à la réussite du repas des aînés
 - à la distribution des colis de Noël

5. Questions diverses

Madame Lecompte demande si le dépôt sauvage de déchets Rue du Bas de la Mare au Leu va être enlevé.

Madame le Maire répond qu'il a été signalé à la CU Le Havre Seine Métropole.

La prochaine réunion aura lieu le 3 février 2025 à 20 h 30.

BEAUDRU Agnès	Excusée pouvoir à G EDOUARD
BERTRAND Monique	
BRENNAN Dominique	
CERVANTES Michel	
EDOUARD Guillaume	
GOUJON Mathieu	Excusé pouvoir à D. GRENET
GRENET Denis	
JACHIET Nicolas	
JULIEN Carole	Excusée
LECOMPTE Céline	
LEGROS Sophie	
NAVARRE Vincent	
ROBERT Cédric	Excusé pouvoir à M. CERVANTES
SIMON Jean-Pierre	